GIP
CORSE COMPÉTENCES

Etude sur la formation des prix d'un panier de biens alimentaires

Document de consultation des entreprises

Collectivité Territoriale de CORSE
Cullettività Territuriale di CORSICA

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DE CORSE

Sommaire

1. Objet de la consultation 4

2. Présentation du GIP Corse Compétences 4

3. Présentation de la mission 5

3.1. Contexte, enjeux et finalité 5

3.2. Objectif général 5

3.3. Objectifs spécifiques 6

3.4. Résultats attendus 6

3.5. Périmètre de compétences 7

3.6. Prestations demandées 7

3.7. Périmètre de l'évaluation 7

3.8. Documents existants et bilan informationnel 8

3.9. Conditions d'exécution de la prestation 8

4. Contraintes 10

5. Délai d'exécution 10

6. Calendrier 10

6.1. Livrables 10

6.2. Réunions 11

7. Modalités de règlement 11

7.1. Conditions et délais de paiement 11

7.2. Modalités générales de facturation et de remise des factures 11

8. Pénalités 12

8.1. Pénalités pour retard de livraison 12

8.2. Réfaction pour non-exécution ou pour qualité insuffisante 12

9. Pièces à fournir 12

10. Critères de jugement des offres 13

11. Engagement du titulaire 13

12. Confidentialité 13

13. Responsabilité 13

14. Droits d'exploitation 13

15. Budget 13

16. Renseignements complémentaires 14

1. Objet de la consultation

La présente consultation est organisée par l'Observatoire Economique de Corse (Gip Corse Compétences) en vue de désigner le prestataire qui sera chargé de réaliser l'étude de la formation des prix d'un échantillon de biens alimentaires en Corse.

2. Présentation du GIP Corse Compétences

Administré par une nouvelle convention constitutive signée par le Préfet de région et le Président du Conseil Exécutif de la Collectivité Territoriale de Corse (CTC) le 26 juillet 2011, le GIP « Corse Compétences » a pour objet de **favoriser** et **faciliter** les coopérations entre les acteurs publics et socioéconomiques régionaux intervenant dans le champ de l'activité économique, de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle en Corse. Il représente en ce sens un outil global et commun à la CTC et à l'Etat pour appuyer la conception et la mise en œuvre, souvent de concert, de leurs politiques d'intervention régionales. Il s'organise autour d'un Conseil d'Administration composé de l'Etat et de la CTC qui en assurent une présidence alternée, d'une Direction générale, d'un pôle Administration générale et de deux missions opérationnelles :

Une mission « Emploi-Formation-Insertion » qui porte et anime :

- Un Observatoire Régional Emploi Formation (OREF), producteurs de travaux statistiques et d'études centrés sur l'analyse de la relation Emploi – Formation – Insertion (évolution des emplois, qualifications et compétences sur les territoires) en appui à la conception des politiques d'intervention régionales sur ce champ ;
- Un Centre d'Animation, de Ressources et d'Information sur la Formation (CARIF), chargé de construire et de diffuser, auprès des professionnels et du grand public, l'information sur l'offre de formation ; de favoriser la professionnalisation des acteurs, l'accueil, l'information et l'orientation ; d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques du champ Emploi – Formation – Insertion (lutte contre l'illettrisme, service public de l'orientation, etc.) ;
- Le Contrat d'Objectif et de Moyens pour le développement de l'apprentissage (COM Apprentissage) en région ;
- Le Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH) qui vise l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées ainsi qu'à leur non-discrimination dans le domaine de l'emploi ;
- Une mission d'appui aux acteurs du FSE, destinée à apporter un appui aux opérateurs mobilisant, ou désirant mobiliser, du Fonds Social Européen pour la mise en œuvre de projets visant à soutenir l'emploi, développer la formation et favoriser l'insertion professionnelle, notamment des publics les plus en difficulté.

Une mission « Observation Economique Régionale » qui porte et anime :

- L'Observatoire Economique de Corse, producteurs de travaux statistiques et d'études articulés autour des priorités d'observation votées par l'Assemblée de Corse à la session des 26 et 27 mai 2011 : Economie générale, Filières et Entreprises, Prix et Revenus ;
- En partenariat avec la Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) de Corse, une mission d'observation de l'ESS.

Les missions du GIP « Corse Compétences », notamment via les dispositifs d'observation qu'il déploie, impliquent **une forte activité d'édition et de diffusion d'une information statistique** organisée sous forme de périodiques, de travaux ponctuels (notes de synthèse, bilans) et d'études thématiques auprès d'un large public composé d'institutionnels, d'opérateurs de politiques publiques et, plus largement, d'acteurs exerçant une action en lien avec le champ d'intervention couvert par le groupement.

Les missions du groupement s'étendent également de façon plus globale à **la diffusion d'une information sur les actions développées par l'ensemble des outils et dispositifs** du GIP « Corse Compétences ». A ce titre, le groupement organise de nombreuses opérations de valorisation, via des colloques, séminaires, journées thématiques ou encore assises (premières assises régionales de l'emploi et de la formation professionnelle fin 2012) et notamment par la mise en place d'un Comité Régional pour l'Information Economique et Sociale (CRIES) bi-annuel qui est une plateforme d'échanges entre producteurs et utilisateurs de données socio-économiques.

3. Présentation de la mission

3.1. Contexte, enjeux et finalité

La thématique des Prix est un élément fondamental de la feuille de route de l'Observatoire Economique de Corse. Force est de constater que dans le contexte de crise économique qui perdure depuis 2008 doublé des faiblesses structurelles liées à l'insularité (étroitesse du marché, transport, stockage, variation de la population liée à l'activité touristique et faiblesse des revenus salariaux), la question portant sur la formation des prix des biens alimentaires en Corse est posée avec beaucoup d'intensité par les consommateurs et les syndicats aux élus.

Comme il existe une méconnaissance du processus de formation des prix et/ou de l'origine même de sources d'information, a émergé une interrogation soutenue à l'égard de certains maillons de la chaîne de fabrication, de transport ou de distribution. Le travail de clarification du processus de la mécanique des prix se doit donc de répondre au besoin d'information du public sur les prix des biens alimentaires en région.

Travail d'autant plus nécessaire, qu'il s'inscrit dans la continuité des attentes des autorités publiques. A ce titre, ces dernières se sont déjà emparées de cette problématique de la formation des prix en faisant exécuter une étude sur l'établissement des prix des carburants en Corse en 2012. Aussi, l'étude demandée ici, visant à objectiver la formation des prix d'un panier de biens alimentaires sélectionnés, répond aux interrogations soulevées à l'issue de « l'enquête spatiale des prix entre la Corse et le Continent » établie par l'Insee en 2010 faisait état d'un différentiel de prix dans le secteur alimentaire de 8.6%. A ce constat, il faut aussi prendre en compte la perception des consommateurs, laquelle est plus ou moins déconnectée de la hausse générale des prix - car plus ou moins modifiée en cas de dégradation des revenus ou de fréquence d'achat.

Aussi face à de telles conjectures où l'idée tenace « de prix élevés » est couplée à un manque de visibilité des circuits et des opérations, la connaissance de la formation des prix dans le secteur alimentaire, eu égard les contraintes économiques et structurelles, doit être établie et portée aux élus, aux acteurs économiques et au public.

La finalité de l'analyse des dispositifs de fixation de prix doit permettre d'identifier les marges d'actions existantes et d'éclairer les décideurs publics.

Tel est le vœu partagé par la Collectivité Territoriale de Corse et l'Etat.

3.2. Objectif général

L'objectif général est de porter à la connaissance des acteurs publics et privés les éléments objectifs du **descriptif de la chaîne de la formation des prix d'un panier de biens de consommation courante alimentaire sélectionné en Corse**.

Le prix étant l'élément centralisateur du mécanisme par lequel tous les stades d'une filière sont liés, il s'agit d'avoir une clarification du processus de formation des prix des produits alimentaires (industriels et agricoles locaux) sélectionnés. Il s'agit donc de comprendre, d'objectiver les

différentes étapes (opérations et marges subséquentes) et de constater si des différentiels de prix sont observés entre la Corse et un territoire de comparaison continental.

3.3. Objectifs spécifiques

L'étude devra comporter trois phases où seront établis les **objectifs spécifiques** :

1. **Une comparaison spatiale des prix des biens sélectionnés**
2. **Un descriptif du mécanisme de formation des prix de l'échantillon des biens alimentaires retenus**
3. **Des diagnostics (interne et externe)**

Dans cette intention, le prestataire devra fournir des :

- **Relevés de prix** : renseigner sur les niveaux de prix des biens homogènes alimentaires désignés, ce panel faisant le double objet d'une consommation conséquente et régulière dans la structure de consommation des ménages et d'un écart de prix significatif vis-à-vis d'un territoire de comparaison « similaire » continental.

- **Analyses de circuits** : Identifier les mécanismes de formation des prix entre les maillons de la chaine (fournisseurs, distributeurs, consommateurs) des biens identifiés afin de distinguer les marges et opérations existantes au cours des différents segments (production, distribution, consommation).

- **Diagnostics interne et externe :**

- diagnostic interne : formuler une synthèse et un tableau récapitulatif associé exposant les « forces et faiblesses » analysés à chaque maillon de la chaîne du système de formation des prix (au niveau des activités principales et de support).

Comme les « forces et les faiblesses » dépendent « des opportunités et des menaces » du contexte économique, le prestataire doit établir un :

- **diagnostic externe** : formuler une synthèse et un tableau récapitulatif associé exposant les « opportunités et menaces » analysés dans l'environnement économique général et concurrentiel.

3.4. Résultats attendus

- La réalisation d'une base de données (au format Excel) recensant les prix observés de biens alimentaires homogènes selon une pondération – laissée au soin du prestataire – qui combine les diverses surfaces commerciales et couvertures géographiques.
- la réalisation de graphiques et analyses exposant la mécanique de la formation des prix aux différentes étapes.
- la réalisation de diagnostics (interne et externe) qui mettent en exergue les éléments qui impactent favorablement ou non les prix.
- Une amélioration de la lisibilité du système de formation des prix (circuits, opérations, marges) pour l'ensemble des publics et notamment pour renforcer l'éclairage pour les décideurs politiques.

3.5. Périmètre de compétences

Le GIP « Corse Compétences » via l'Observatoire Economique de Corse souhaite faire appel à un prestataire ayant des savoir-faire dans le champ de l'observation et de la formation des prix de biens alimentaires, soit dans les domaines suivants :

- Techniques de relevé de prix dans les divers types de surfaces commerciales
- Traitement statistique des données
- Expertise des circuits de distribution liés au secteur de l'alimentaire (industriel et agricole)

3.6. Prestations demandées

Le GIP « Corse Compétences » via l'Observatoire Economique de Corse attend une haute qualité de travail et de rendu et une grande disponibilité dans la réalisation de l'étude ; enfin, accorde une importance particulière à la qualité des échanges avec le prestataire pendant toute la réalisation du projet.

Dans ce contexte, le prestataire aura pour mission la production d'une étude sur l'observation et la formation des prix d'un échantillon de produits alimentaires sélectionnés.

3.7. Périmètre de l'évaluation

- **Les Biens de consommation**

  - **Produits alimentaires industriels**

Le champ de l'étude porte sur un échantillon de **biens alimentaires homogènes sélectionnés.** Les biens industriels désignés ci-dessous seraient souhaitables à l'étude car ils font l'objet d'une consommation conséquente et récurrente dans la structure de consommation des ménages insulaires et affichent eu égard « l'Enquête spatiale des prix Corse-Continent » de l'Insee en 2010, **un écart de prix au moins supérieur de 15% par rapport aux prix relevés sur le continent :**

- lait (UHT ½ écrémé)
- œufs (boite de 6 à 8 cal M)
- poulet (industriel sans label)
- jus d'orange (base concentré)

  - **Produits alimentaires agricoles locaux**

Ce panel sera complété par des produits issus de la production locale, qui font l'objet d'une forte consommation et qui sont exposés à la concurrence, et dont il convient de renseigner le niveau de prix vis-à-vis du territoire de comparaison :

- tomate « grappe »
- pêche « jaune »
- veau

Pour autant, cet échantillon peut être **complété ou remplacé** si le prestataire a la possibilité de proposer à l'Observatoire Economique Régional (Gip Corse Compétences) et à son Comité de suivi associé, d'autres biens en fonction de ses informations, de ses propres évaluations et de

ses coûts de recherche. Les éventuels biens proposés à soumission devront être objectivés et exister sous un conditionnement identique.

- **Territoire de comparaison**

Comme pour les biens étudiés, le prestataire est **libre de proposer un territoire de comparaison** à l'Observatoire Economique Régional de Corse (Gip Corse Compétences) en fonction de ses propres documents existants (base de données, études…). L'idée étant que le territoire de comparaison proposé ait des spécificités socio-économiques proches de la région Corse.

Tant en termes de sélection de biens, que de niveaux de prix et de territoire de comparaison, il y a donc ouverture à la discussion avec le prestataire. Sur le plan méthodologique, le prestataire indiquera à l'Observatoire Economique s'il détient des méthodes alternatives aux relevés de prix (base de données à sa disposition…).

3.8. Documents existants et bilan informationnel

Comme des travaux antérieurs ont été réalisés dans le domaine des prix, le prestataire peut disposer d'une base de documentation.

« Enquête comparaison spatiale de prix 2010 » :

www.**insee**.fr/fr/regions/corse/default.asp?page=themes/etudes/.

Pondérations : www.insee.fr/fr/indicateurs/ind29/20120912/IR_08_12.pdf

« Enquête comparaison spatiale de prix 2006 » :
www.insee.fr/fr/regions/corse/default.asp?page=themes/etudes/enqueteprix/enqprix.htm

3.9. Conditions d'exécution de la prestation

La prestation s'articulera autour des **trois phases** suivantes qui donneront lieu chacune à des validations auprès du Comité de suivi où siègent déjà des membres de l'Agence de Développement Economique de la Corse (ADEC), du Pôle C de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la Corse (DIRECCTE), de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) et l'Université de Corse et où d'autres acteurs seront aussi sollicités (Associations de consommateurs, CCI, Organisations syndicales et Représentants de la distribution).

Le phasage s'articule en trois volets :

Première phase : Comparaison spatiale des prix du panel des biens alimentaires sélectionnés

Le prestataire devra tout d'abord s'attacher à effectuer une comparaison spatiale des prix des biens alimentaires désignés (à qualité homogène) de l'échantillon sélectionné supra – et/ou des biens alimentaires qui seraient susceptibles d'être remplacés ou rajoutés à l'échantillon selon ses propres soins et possibilités ; et sous l'aval du Comité de suivi de l'Observatoire Economique Régional de Corse.

Le prestataire doit y détailler sa méthodologie (soin d'effectuer les choix et les pondérations nécessaires) afin que son échantillon prenne en compte diverses **enseignes**, diverses **superficies** commerciales (hypermarchés, supermarchés, commerce de proximité, marchés

locaux) et divers **territoires** (urbain, périurbain, rural, Haute-Corse, Corse du Sud). Les prix des biens désignés en Corse seront comparés à ceux des mêmes biens identifiés dans une r**égion continentale aux caractéristiques socio-économiques « similaires », région déterminée par le prestataire sous réserve d'éléments objectifs**.

L'objectif est de déterminer entre les prix « grandes marques », « marques de distributeurs » et « premiers prix » quel est **l'échelon pertinent** pour faire une comparaison prix, et ce dans un ensemble de **points de collecte,** représentatif de la consommation régionale**.**

Le terme de cette première phase fera l'objet d'un premier rapport où le prestataire devra présenter de façon détaillée les premiers résultats aux membres du Comité de suivi pour validation.

<u>Deuxième phase</u> : Descriptif du mécanisme de formation des prix des biens alimentaires sélectionnés

Le prestataire devra décomposer ici le mécanisme de formation des prix des biens considérés – industriels et agricoles locaux -, de la production à la consommation en passant par la distribution, **soit retracer les circuits, démontrer les marges opérées à chaque maillon de la chaine et déterminer les raisons en cas d'écart de prix observé vis-à-vis du continent**.

Toute **différence significative de prix qui pourrait être observée entre la Corse et la région de comparaison devra être explicitée**.

Comme mentionné supra, il est proposé au prestataire de choisir les biens, l'échelon pertinent parmi la gamme des prix (grandes marques, marques de distributeurs, premiers prix) et de déterminer le territoire de comparaison – ou de renseigner les biens proposés par l'Observatoire si c'est de l'ordre de la faisabilité. A partir de son expérience et des documents dont il dispose, le prestataire pourra s'appuyer sur sa connaissance des circuits pour investiguer les marchés corses.

Dans l'analyse des circuits, pour chacun des maillons de la chaîne et pour chaque bien désigné, le prestataire devra présenter des **descriptifs** (schémas, graphiques) illustrant les **différentes étapes de la formation des prix** et prendra soin de mettre en apparence :

- les marges de manœuvre tarifaires des différents maillons
- les éléments du système qui impactent les prix

La validation des livrables (dont fichiers sources) associés à cette deuxième phase, doit être soumise au cours d'une **deuxième réunion**, au contrôle et à l'accord formel du Comité de suivi. Les résultats obtenus doivent permettre de livrer des **pistes explicatives de la formation des prix et/ou de la formation de différentiels de prix excessifs s'ils existent.**

Ce travail doit permettre de nourrir au cours de la troisième phase du travail un volet « **diagnostics** » articulé en **deux volets** : un premier diagnostic exposant les « **forces et faiblesses** » du système et un deuxième diagnostic exposant les « **opportunités et menaces** » liés à l'environnement économique.

Des descriptions des livrables intermédiaires et du rapport final (tableaux, graphiques, synthèse) devront avantager le tout.

<u>Troisième phase</u> : Diagnostics

Une fois le processus de clarification de la formation des prix établi (éléments et circuits identifiés), le prestataire doit éclairer l'Observatoire Economique de Corse en établissant dans des **diagnostics internes et externes**.

L'analyse de la chaîne des prix doit permettre d'établir un diagnostic interne où sont identifiées les « **forces** » (ou atouts) et les « **faiblesses** » de chaque maillon. Un diagnostic externe doit renseigner sur les « **opportunités** » (ou attraits) et les « **menaces** » liées aux contraintes extérieures (environnement macroéconomique et microéconomique). Ces deux diagnostics doivent éclairer les décideurs institutionnels.

Dans cette intention, il convient de :

- **recenser dans un tableau (type matrice « SWOT ») récapitulatif les deux diagnostics : « forces et faiblesses » et « opportunités et menaces » assortis d'une synthèse**

4. Contraintes

Les actions menées par l'Observatoire Economique Régional de Corse (GIP Corse Compétences) sont financées par ses deux administrateurs (Etat/Collectivité Territoriale de Corse) et par l'Union européenne (Feder). Les coûts correspondants aux prestations du prestataire font partie des dépenses éligibles au « FEDER 2007-2013 Corse » et sont prévus dans le cadre des missions confiées à l'Observatoire Economique Régional. Il est donc indispensable de prévoir l'intégration des logotypes associés. Le règlement des dépenses se fait par virement bancaire. Les prix sont fermes.

5. Délai d'exécution

Le délai maximum d'exécution de l'étude est de 6 mois.

6. Calendrier

A compter du jour où le prestataire reçoit sa notification, la planification des prestations souhaitée par l'Observatoire Economique de Corse (GIP) est la suivante :

6.1. Livrables

J 0 : Ordre de mission

J+90 jours calendaires : **Premier livrable** relatif aux « biens de consommation industriels ».

J+150 jours calendaires : **Deuxième livrable** relatif aux « biens de consommation agricoles locaux ».

J+180 jours calendaires : **Rapport final**.

6.2. Réunions

Selon le calendrier infra, un Comité de suivi associé à l'Observatoire Economique Régional de Corse se réunira avec le prestataire afin de suivre l'avancement des travaux. Le cœur de ce dispositif (Observatoire Economique Régional, Adec, Pôle C de la Direccte et Insee) pourra s'adjoindre en cas de besoin toute personne relevant d'une compétence utile.

Contractuellement, le prestataire doit intégrer dans sa proposition de prix le coût de quatre déplacements en Corse afin de tenir les séances de travail avec le Comité.

J+30 jours calendaires. **Première réunion** : présentation orale d'une note de cadrage, du plan de travail et de l'échantillon de produits sélectionnés.

J+90 jours calendaires. **Deuxième réunion** : un rapport de présentation des résultats de la phase (formation des prix des biens de consommation industriels sélectionnés).

J+150 jours calendaires. **Troisième réunion** : un rapport de présentation des résultats de la phase (formation des prix des biens de consommation agricoles locaux sélectionnés).

J+180 jours calendaires. **Quatrième réunion** : un rapport de présentation des diagnostics et rapport final.

Le prestataire veillera à ce que les différentes phases définies soient compatibles et cohérentes entre elles au sein d'une approche globale.

- La fourniture de la phase relative à l'étude des produits alimentaires « industriels » ne pourra pas aller au-delà de J+90 jours calendaires.
- En tout état de cause, le délai maximum pour la fourniture de l'ensemble des phases ne pourra pas aller au-delà de J+180 jours calendaires.

- La base de données qui sera constituée – au format Excel, sous forme immatérielle (fichiers sources pour plateformes PC/Mac, sur CD-Rom/DVD-Rom)- sera livrée avec le rapport final, dans sa version la plus évoluée au maitre d'ouvrage, lequel pourra user de son droit d'exploitation pour l'utiliser et la valoriser à sa convenance.

7. Modalités de règlement

7.1. Conditions et délais de paiement

Les prestations sont payables sur service fait.

La validation de chaque phase, après vérification des prestations contenues (avec ou sans réfaction) déclenchera son paiement.

Le règlement des prestations s'effectuera dans un délai global fixé à **30 jours**.

7.2. Modalités générales de facturation et de remise des factures

Les factures afférentes au paiement seront établies en un original et une copie postant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- Le nom ou la raison sociale du créancier ;
- Le numéro de SIREN ou de SIRET ;
- Le numéro de compte bancaire ou postal ;
- La nature et le libellé de la prestation exécutée ;
- Le montant hors taxe de la prestation commandée ;

- Le montant hors taxe des cessions de droits d'exploitation afférent à la prestation commandée ;
- Le taux et le montant de TVA applicable à la prestation exécutée et le taux et le montant de la TVA applicable aux droits d'auteurs ;
- Le montant total de la prestation exécutée ;
- La date de facturation

Les factures et autres demandes de paiement devront parvenir à l'adresse suivante :

GIP « Corse Compétences »
Pôle Administration générale
Résidence « Castel Vecchio », Rue du 1er Bataillon de choc
20 090 AJACCIO

8. Pénalités

8.1. Pénalités pour retard de livraison

En cas de non-respect du délai d'exécution précisé pour chaque phase de la présente prestation, le titulaire encourt, sans mise en demeure préalable, des pénalités pour retard. Le montant de ces pénalités pour retard est fixé à 50 € par jour ouvré de retard.

Le montant des pénalités est limité à 10% du coût de chaque phase.

Au-delà d'un cumul de 10 journées calendaires de retard dûment constaté, la résiliation de la prestation peut être prononcée par le pouvoir adjudicateur sans mise en demeure préalable, les pénalités pour retard restant acquises.

Lorsque le retard est imputable au maître d'ouvrage, ou provient d'un évènement ou d'une force majeure faisant obstacle à l'exécution de la prestation dans les délais prévus, le délai global d'exécution de la phase concernée est automatiquement prolongé.

8.2. Réfaction pour non-exécution ou pour qualité insuffisante

Seules les prestations effectivement exécutées de façon satisfaisante au regard des exigences du DCE, donnent droit à paiement.

9. Pièces à fournir

Le prestataire devra fournir les éléments suivants **avant le 30 Avril 2013 12h00** au GIP Corse Compétences, Résidence Castel Vecchio – Rue du 1er bataillon de choc – 20 000 AJACCIO, à l'attention du Directeur général :

- Le présent document daté, signé et portant la mention *« lu et approuvé, m'engage sans réserve à exécuter la prestation telle que décrite dans le présent DCE ».*
- Un mémoire technique daté et signé de la prestation demandée, incluant une note de présentation de la structure candidate, ainsi qu'une note d'intention dans laquelle le candidat exprimera sa perception des enjeux liés à l'étude de la formation des prix d'un panier de biens alimentaires sélectionnés, motivant également sa capacité à s'en saisir. Aussi, une présentation détaillée de la méthodologie mise en œuvre est souhaitée.
- Un document de présentation détaillant ses compétences et les prestations réalisées similaires à l'objet de la présente consultation, incluant au moins 3 principales références du candidat au regard des enjeux et des objectifs de la consultation. Chaque référence sera présentée sur un document synthétique précisant la commande, les objectifs, la méthodologie et les solutions proposées.
- Une proposition financière datée, signée (les prestations doivent inclure tous les frais de déplacement, hébergement, équipement, etc.) et détaillant le coût (hors taxe) afférent à chaque phase. les prix sont fermes et non actualisables pendant la durée de la prestation.
- Les attestations fiscales et de cotisations sociales de la société ;

Par ailleurs, afin de pouvoir juger de la valeur technique de l'offre, le candidat pourra être appelé à faire une présentation orale de sa solution (par le chef de projet).

10. Critères de jugement des offres

Les propositions des candidats seront jugées selon les critères pondérés suivants :

- Pertinence du mémoire technique au regard des exigences du présent document de consultation des entreprises (DCE), **70%** de la note finale.

  Ce critère est apprécié en fonction des sous critères pondérés suivants :

  - Pertinence des propositions 50% ;
  - Méthodologie proposée 30% ;
  - Composition de l'équipe mobilisée (CV, qualifications, expérience) 20%.
- Prix de la prestation: **30%** de la note finale

11. Engagement du titulaire

Les prestations faisant l'objet de la présente consultation sont placées sous la responsabilité unique du titulaire qui peut en sous-traiter une partie avec l'accord de l'Observatoire Economique Régional de Corse (GIP « Corse Compétences »). Néanmoins, la sous-traitance de la totalité des prestations est interdite.

12. Confidentialité

Le prestataire s'engage à garder strictement confidentielles toutes les informations portées à sa connaissance pendant l'exécution des prestations faisant l'objet de la présente consultation. Il prendra vis-à-vis de son personnel toutes les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité de toutes les informations et documents. Toute divulgation d'information relative au contenu de la prestation, par le titulaire, à une autre personne que le commanditaire, en dehors des réunions, peut entrainer cessation immédiate de la prestation et entrainer le reversement des sommes éventuellement perçues.

13. Responsabilité

Le prestataire est responsable de l'ensemble de ses prestations jusqu'à leur livraison. En aucun cas il ne pourra se retrancher derrière la défaillance ou la faute des sous-traitants pour atténuer sa responsabilité.

14. Droits d'exploitation

Tous les droits de propriété intellectuelle attachés à l'étude de la formation des prix, aux relevés des prix et à tous les descriptifs attachés les composants, notamment, les textes, légendes, mise en pages, illustrations, tableaux, cartes, fichiers numériques, schémas, etc.… sont cédés à titre exclusif au GIP Corse Compétence avec engagement de sa part à respecter les modalités d'utilisation qui auront été préalablement définies. Le titulaire de la présente prestation garantit la titularité effective des droits cédés et l'originalité des créations effectuées. Une clause de cession expresse des droits sera fournie par le prestataire.

15. Budget

L'achat de la prestation ne peut en aucun cas excéder 90 000 euros hors taxes. Toute offre supérieure à ce montant ne sera pas étudiée.

16. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires, les prestataires devront faire parvenir une demande écrite, au maximum 2 jours avant la date limite de remise des offres, à Madame Isabelle CRISTIANI-D'ORNANO / 04 20 00 50 23 / 06 79 98 41 18 / isabelle.dornano@corse-competences.fr